

Août 2026

Municipalité de Saint-Télesphore

Le Montjoie

Journal municipal



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS



Dans les prochaines semaines, notre municipalité accueillera un événement rassembleur et nous avons besoin de quelques citoyens motivées pour nous accompagner.

Ensemble, contribuons à offrir une journée mémorable à tous les participants!

- 9-1-1** Feu, ambulance, police
- 8-1-1** Info-Santé
- 5-1-1** Transport Québec
- 3-1-1** Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
- 2-1-1** Ressources sociocommunautaires



HÔTEL DE VILLE

1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone **(450) 269-2999**

Télécopieur **(450) 269-2257**

Courriel

info@st-telesphore.ca

Site internet

www.saint-telesphore.com

Facebook

facebook.com/saint-telesphore

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8H00 À 12H00—13H00 À 16H30

Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE

Danielle Glode, poste 3163

dg@st-telesphore.ca

MAIRIE

David McKay, poste 3161

maire@st-telesphore.ca

ADJOINTE

Manon Cuillierier, poste 3162

adjointe@st-telesphore.ca

LOISIRS ET CULTURE

Maylina Sévigny, poste 3165

loisirs@st-telesphore.ca

URBANISME

Mercredi de 16h à 21h

Vendredi de 12h à 16h

Pierre-Luc Paquet, poste 3158

urbanisme@st-telesphore.ca

SERVICE D'INCENDIE

450-802-0772

incendie@st-telesphore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Poste 3159

travauxpublics@st-telesphore.ca

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Sécurité incendie	3
Sécurité civile	5
Hygiène du milieu et environnement	6
Urbanisme	8
Vie communautaire, loisirs et culture	9
Calendriers	12

AFFAIRES MUNICIPALES

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

10 août

14 septembre

Mardi 13 octobre

9 novembre

14 décembre



VERSEMENTS TAXES

**Dates des versements à
venir en 2026**

**4^e versement
19 septembre 2026**

Je m'inscris



COMALERTE
INSCRIVEZ-VOUS!



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Lundi le 10 août 2026 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs **QUESTIONS** au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil :

- par courriel à dq@st-telesphore.ca ;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163 ;
- par internet au www.saint-telesphore.com/nous joindre.

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABILES À VOTER

Règlement d'emprunt numéro 364-26 décrétant l'acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec avec les bâtiments ci-dessus construits pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal, comportant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ remboursable en 20 ans

REGISTRE : 364-26-07-22

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE je, Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Télesphore certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 364-26 décrétant l'acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec avec les bâtiments ci-dessus construits pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal, comportant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ remboursable en 20 ans est de 701 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 81 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare que le Règlement numéro 364-26 décrétant l'acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec avec les bâtiments ci-dessus construits pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal, comportant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ remboursable en 20 ans est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Danielle Glode

Directrice générale et greffière-trésorière

UN FOYER MUNI D'UN PARE-ÉTINCELLES

EST UN EXCELLENT MOYEN DE RÉDUIRE LES RISQUES DE **PERDRE LE CONTRÔLE DE SON FEU.**




Pour être sécuritaires, les ouvertures du pare-étincelles ne doivent pas être plus grandes qu'un centimètre par un centimètre.



De plus, le foyer doit être disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue, en sable ou en gravier et placé à bonne distance d'un bâtiment, d'une clôture, d'arbres ou d'arbustes.



Il faut s'assurer que les cendres du foyer soient **parfaitement refroidies** avant d'en disposer. Chaque année, la SOPFEU doit intervenir sur des incendies causés par des cendres encore chaudes, jetées près de la forêt. Cette cendre peut mettre le feu à l'herbe et se diriger rapidement vers la forêt.



UN PETIT GESTE POUR UNE *grande protection!*

PERMIS DE BRÛLAGE

FEU À CIEL OUVERT

Vous devez obtenir un permis de brûlage et aviser le Service de sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert.

La principale raison est pour éviter que les pompiers sortent inutilement si un autre citoyen communique avec les urgences pour vision d'un panache de fumée, évitant ainsi les coûts d'une fausse alerte.

Pour ce faire, **en tout temps**, communiquez avec le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Patrice Lavergne au 450-802-0772.



Extrait du règlement municipal

No. 361-26 sur les nuisances



« Article 28 "Fumée nuisible" Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée ou les cendres se répandent sur la propriété d'autrui. »



LE SERVICE D'INCENDIE DE
SAINT-TÉLESPHORE

vous invite à son



MAISON DE
SOINS PALLIATIFS

Libella
de Hudson

LAVE AUTO

AU PROFIT DE LA **MAISON LIBELLA**
DES SOINS PALLIATIFS DE **HUDSON**

15 AOÛT 2026

De 10h à 15h



DANS LA COUR D'ÉCOLE
IMMACULÉE CONCEPTION
DE SAINT-TÉLESPHORE



TOUS LES PROFITS
SERONT REMIS À LA
**MAISON DE SOINS
PALLIATIFS DE
HUDSON**



DES DONS SERONT
ACCEPTÉS AUSSI
DURANT LA JOURNÉE



★ **SUR PLACE** ★



2\$
HOT DOG



2\$
BREUVAGE

Lavez votre véhicule, soutenez une belle cause!



— ENSEMBLE, FAISONS UNE DIFFÉRENCE! —

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE IMMACULÉE-CONCEPTION

1485, ROUTE 340 SAINT-TÉLESPHORE

AVERTISSEUR DE FUMÉE

L'avertisseur de fumée!

Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches!

Qu'il soit à pile ou électrique, l'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement!

- Remplacez la pile à chaque fois que vous changez l'heure, ou utilisez si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai.

Comment choisir un avertisseur de fumée?

- ⇒ L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe dans le corridor près des chambres à coucher.
- ⇒ L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- ⇒ Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.
- ⇒ Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il doit également contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- ⇒ Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.
- ⇒ L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut le détecter et il est obligatoire en présence d'appareil à combustion dans la résidence ou avec un garage attaché.

Si vous avez des questions concernant l'avertisseur de fumée ou l'avertisseur de monoxyde de carbone n'hésitez pas à communiquer avec l'assistant directeur et technicien en prévention incendie **M. Michel Ménard** au **450 269-2999**



MATIÈRE RECYCLABLE

DANS LE BAC BLEU, ON RECYCLE !

CHAQUE GESTE
COMPTE !

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS
ET PROTÉGEONS NOTRE PLANÈTE ! ♥



PAPIER

Tous les papiers se recyclent !



- Journaux et circulaires
- Feuilles de papier
- Enveloppes
- Cahiers et blocs-notes
- Livres, annuaires et revues



CARTON

Pliez pour économiser
de l'espace !



- Boîtes de carton
- Cartons ondulés
- Boîtes de céréales
- Rouleaux de carton (papier de toilette, essuie-tout)



PLASTIQUE

Seulement les contenants
et les bouteilles !



- Bouteilles d'eau et de boissons
- Contenants de produits ménagers (savon à vaisselle, détergent, etc.)
- Pots de yogourt et de margarine
- Contenants alimentaires en plastique (clamshells, barquettes, etc.)



NE PAS METTRE dans le bac bleu !



SACS DE
PLASTIQUE



STYROMOUSSE



ORDURES



OBJETS EN
PLASTIQUE



RÉSIDUS
ALIMENTAIRES



AMPOULES ET
ÉLECTRONIQUES



**TRIER AUJOURD'HUI,
POUR UN AVENIR PLUS VERT ! ♥**



Pour en savoir plus sur le recyclage
dans votre municipalité, consultez
votre site web ou communiquez avec nous.



Chaque geste compte!

En triant correctement vos matières recyclables, vous contribuez à préserver les ressources naturelles, à réduire les déchets et à offrir une seconde vie à de nombreux matériaux.

MATIÈRE COMPOSTABLE

DANS LE BAC BRUN

le compost, c'est tout naturel !

Je trie mes matières organiques, je nourris la terre !

QUOI METTRE DANS LE BAC BRUN ?

FRUITS ET LÉGUMES Restes de fruits et légumes, épluchures, trognons, feuilles de salade, etc.	PRODUITS DE BOULANGERIE ET CÉRÉALES Pain, pâtes, riz, céréales, farine, pâtisseries, etc.	PRODUITS LAITIERS ET ŒUFS Produits laitiers, œufs et coquilles d'œufs.	VIANDES, POISSONS ET OS Restes de viande, volaille, poisson, fruits de mer, os et arêtes.
RÉSIDUS DE CAFÉ ET FILTRES Marc de café, filtres en papier, sachets de thé, etc.	PAPIER ET CARTON SOUILLÉS (non cirés) Essuie-tout, serviettes de table, boîtes à pizza, assiettes en carton, papier parchemin, etc.	PLANTES ET RÉSIDUS DE JARDIN Feuilles mortes, gazon, fleurs fanées, petites branches, plantes d'intérieur, etc.	

POURQUOI COMPOSTER ?

- Réduit la quantité de déchets enfouis.
- Diminue les émissions de gaz à effet de serre.
- Produit un compost riche qui nourrit nos sols et nos plantes.

PETITS GESTES, GROS IMPACT !

- Égouttez les aliments liquides.
- Utilisez des sacs compostables (certifiés compostables).
- Déposez en vrac dans le bac et évitez de tasser.

BON À SAVOIR

✓ Oui, même si c'est...

Mouillé Froid Gâté

✗ Évitez les gros morceaux :

Coupez-les pour accélérer la décomposition.

À NE PAS METTRE DANS LE BAC BRUN

- Sacs de plastique (même compostables non certifiés)
- Ordures ménagères
- Matières recyclables
- Terre, sable, roches

RAPPEL IMPORTANT En cas de doute, laissez-le dehors !

Merci de votre collaboration pour un avenir plus vert !

Le compost, un petit geste qui fait une grande différence!

En compostant vos résidus alimentaires et vos matières organiques, vous réduisez la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement tout en créant un engrais naturel bénéfique pour l'environnement.

URBANISME

TARIF	PERMIS / TRAVAUX
0 \$	Démolition d'un bâtiment accessoire
25 \$	Agrandissement ou modification d'un bâtiment accessoire (résidentiel)
30 \$	Aire de stationnement (agrandissement) Aire de chargement Bâtiment temporaire Clôture Enseigne Mur de soutènement Remblai / déblai Autres certificats
30 \$ / arbre	Abattage d'arbre (max. 1 000 \$)
50 \$	Opération cadastrale (par lot) Habitation unifamiliale Maison mobile Agrandissement (< 5 000 \$) Bâtiment accessoire (résidentiel) Démolition d'un bâtiment principal Bain à remous Éolienne Installation septique Piscine Captage des eaux souterraines Certificat d'occupation Nouvel usage / changement d'usage
100 \$	Agrandissement (5 000 \$ et +) Bâtiment accessoire (commercial) Déplacement d'un bâtiment principal Travaux en milieu humide ou hydrique
200 \$	Habitation bi/trifamiliale ou mixte (par logement) Bâtiment principal commercial, public ou agricole (600 m ² et moins*)
1 \$ / 10 m ²	Superficie additionnelle d'un bâtiment commercial, public ou agricole (max. 1 000 \$)
1 000 \$	Extraction de matières premières Tour de télécommunication et équipements

* Bâtiment commercial, public ou agricole : 200 \$ pour les premiers 600 m², puis 1 \$ par tranche de 10 m² supplémentaire, jusqu'à un maximum de 1 000 \$.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Avant d'entreprendre des travaux, il est important de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est requis. Plusieurs projets, même de petite envergure, nécessitent une autorisation afin d'assurer le respect de la réglementation municipale.

Obtenir un permis avant le début des travaux permet d'éviter des délais, des frais supplémentaires ou des interventions inutiles. Pour toute question ou pour savoir si votre projet nécessite un permis, communiquez avec la Municipalité à

info@st-teslephore.ca

Des dépliants explicatifs présentant les principales normes en vigueur sont disponibles sur notre site Web. Vous y trouverez également le formulaire officiel pour effectuer une demande de permis. N'hésitez pas à communiquer avec nous, notre équipe se fera un plaisir de vous accompagner dans votre





LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES

existe pour vous,
LES CITOYENS DE SOULANGES!

Chaque jour, notre équipe et nos bénévoles travaillent avec cœur afin de soutenir les personnes et les familles de notre communauté. Grâce à une multitude de services et d'activités, nous contribuons à briser l'isolement, favoriser l'entraide et améliorer la qualité de vie des citoyens.



VOICI QUELQUES-UNS DE NOS SERVICES :



ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT MÉDICAL

Déplacements pour vos rendez-vous médicaux.



BONHOMME À LUNETTES

Procurez-vous des lunettes à petit prix, sur rendez-vous.



REPAS PRÉPARÉS

Repas congelés sains et savoureux, prêts à réchauffer.



APPELS ET VISITES D'AMITIÉ

Présence rassurante et écoute bienveillante.



FRIPERIE COMMUNAUTAIRE

Vêtements et articles à petits prix pour toute la famille.



AIDE ALIMENTAIRE ET DÉPANNAGE

Soutien alimentaire ponctuel pour les personnes et familles.



AIDE À LA RÉDACTION DE DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

Formulaires, demandes et lettres : nous vous aidons à y voir clair.



PRÊT DE MATÉRIELS DE MOBILITÉ

Prêt gratuit de matériel (marchettes, cannes, fauteuils roulants, etc.) selon vos besoins.



SERVICE DE RÉFÉRENCIEMENT

Nous vous orientons vers les ressources appropriées selon votre situation.



TRAVAILLEUR DE MILIEU

Présence dans la communauté, écoute, références et accompagnement.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE?



VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER COMME BÉNÉVOLE?



VOUS DÉSIREZ SOUTENIR VOTRE COMMUNAUTÉ?

⇒ *Nous sommes là pour vous!* ⇒

**Centre d'action
bénévole Soulanges**

371, rue Sainte-Catherine
à Saint-Polycarpe
450 265-3134
accueil@cabsoulanges.com
www.cabsoulanges.com



*Ensemble,
faisons une différence
dans notre
communauté.*



BIBLIOTHÈQUE SAINT-ZOTIQUE

30, ave. des Maîtres



Grâce à une entente avec la Municipalité de Saint-Zotique, vous avez accès à un abonnement annuel **GRATUIT**. Il suffit de présenter une preuve de résidence et le tour est joué! Vous avez accès à:

- 10 livres imprimés
- 10 livres numériques
- 10 revues
- 10 livres audio
- 1 jeu éducatif
- 5 DVD (films, séries, jeux vidéo)



Horaire régulier

Dimanche: 10 h à 16 h

Lundi Fermé

Mardi : 10 h à 20 h

Mercredi : 10 h à 20 h

Jeudi : 10 h à 20 h

Vendredi : 10 h à 20 h

Samedi : 10 h à 16 h

COURS

CET AUTOMNE, ON BOUGE À SAINT-TÉLESPHORE!



Ecole Star Dance

COURS DE DANSE Country

SALLE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ

- COURS DÉBUTANT**
tout les jeudis
18H À 19H
- COURS NOVICES**
tout les jeudis
19H À 20H
- DÉBUT DES COURS**
le 17 septembre 2026
- VENEZ À LA MUNICIPALITÉ**
pour vous inscrire !

Venez bouger, vous amuser et danser en bonne compagnie !

60\$
COURS DÉBUTANT
★
MINIMUM DE 15 INSCRIPTIONS
POUR 6 COURS

60\$
COURS NOVICES
★
MINIMUM DE 15 INSCRIPTIONS
POUR 6 COURS



ISABELLE JUILLET
mouvements doux
qigong • yoga

COURS DE Yoga

SALLE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ

- COURS DE YOGA**
18H À 19H
- COURS YOGA SUR CHAISE**
17H À 18H
- Tous les mercredis**
- DÉBUT DES COURS**
le 16 septembre 2026
- VENEZ À LA MUNICIPALITÉ**
pour vous inscrire !

Prenez du temps pour vous.
CORPS, ESPRIT ET ÉQUILIBRE.

45\$
POUR 9 SESSIONS
★
MINIMUM DE 15 INSCRIPTIONS

45\$
POUR 9 SESSIONS
★
MINIMUM DE 15 INSCRIPTIONS

Notre belle programmation d'automne est enfin arrivée!

Il est maintenant temps de vous inscrire à l'activité de votre choix.

Les inscriptions se font directement à la **Municipalité de Saint-Télesphore**, par courriel à loisirs@st-telesphore.ca ou par téléphone au **450-269-2999, poste 3165**. Invitez vos amis, votre famille ou même vos voisins et venez profiter d'une programmation qui vous permettra de découvrir de nouvelles passions !

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

La Municipalité de **Saint-Télesphore** prépare actuellement un **bel événement qui aura lieu le 3 octobre prochain**, et nous sommes à la recherche de bénévoles qui souhaitent contribuer à faire de cette journée un moment inoubliable pour notre communauté.

Que vous puissiez offrir **quelques heures**, une **demi-journée** ou la **journée complète**, chaque coup de main sera grandement apprécié. Votre aide fera toute la différence!

Le 3 octobre, nous aurons besoin de citoyens au grand cœur pour nous aider à faire de cette merveilleuse journée un succès.

Vous aimeriez faire partie de cette belle aventure?

loisirs@st-telesphore.ca

Ou présentez-vous à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Ensemble, créons un événement rassembleur dont toute la communauté sera fière!



APPEL AUX ARTISANS



Les inscriptions sont maintenant ouvertes!

Le Marché de Noël de Saint-Télesphore sera de retour le **14**

novembre prochain et nous invitons les artisans de la région à se joindre à

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'information :

loisirs@st-telesphore.ca

450-269-2999, poste 3165

AOÛT 2026

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
2	3 	4	5	6	7	8
9	10 	11 	12	13	14	15
16	17 	18	19	20	21	22
23	24 	25 	26	27	28	29
30	31 					

SEPTEMBRE 2026

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7 FERMER 	8 	9	10	11	12
13	14 	15	16	17	18	19 
20	21 	22 	23	24	25	26
27	28 	29	30			

Matières recyclables 	Matières domestiques 	Matières organiques 	Séance du Conseil 	Collecte objets volumineux 	Collecte spéciale mat. recyclables 	Échéance taxes 
---	---	--	--	---	---	---